

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/  
Couverture de couleur

Coloured pages/  
Pages de couleur

Covers damaged/  
Couverture endommagée

Pages damaged/  
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/  
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/  
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/  
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/  
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/  
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/  
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/  
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/  
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/  
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/  
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/  
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/  
Comprend un (des) index

Title on header taken from:/  
Le titre de l'en-tête provient:

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/  
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title page of issue/  
Page de titre de la livraison

Caption of issue/  
Titre de départ de la livraison

Masthead/  
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/  
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/  
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
							✓				

# L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

JOURNAL D'ÉDUCATION ET D'INSTRUCTION

“ Rendre le peuple meilleur ”

PARAISSANT LE 1<sup>er</sup> ET LE 15 DE CHAQUE MOIS, LES VACANCES EXCEPTÉES

J.-B. CLOUTIER, Rédacteur-propriétaire

C.-J. MAGNAN, Assistant-rédacteur

Prix de l'abonnement : UN DOLLAR par an, invariablement payable d'avance

Toute correspondance, réclamation, etc., concernant la rédaction ou l'administration, devra être adressée à J.-B. CLOUTIER, 148, rue St. Olivier, Québec.

**SOMMAIRE** :—**Pédagogie** : Errata.—L'instituteur laïque.—L'écriture droite.—Procès-verbal de la cent-neuvième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval. Rapport de M. le Principal de l'École normale Laval. — **Partie pratique** : Instruction religieuse.—Langue française. I, Dictée : La houille—II, Analyse logique—III, Dictée : La croix.—Langue anglaise d'après la méthode naturelle. — **Divers** : Variétés. — Poésie : Henri IV et le curé.—Bulletin des sommaires — Bibliographie. — Instituteur et institutrice disponible. — Annonces.

## ERRATA

Il s'est glissé quelques fautes typographiques dans l'article intitulé : *Instruction civique*, que nous avons publié dans la livraison de *L'Enseignement primaire* du 15 janvier dernier.

Ainsi, au lieu de : *les pouvoirs publiques* (6e alinéa) lisez : *les pouvoirs publics* ; au lieu de : *catéchistique* (7e alinéa) lisez : *catéchistique* ; au lieu de : *notre avenir nationale* (10e alinéa), lisez : *notre avenir national*.

## L'Instituteur laïque

### I

On abuse étrangement du mot *laïque* en notre pays. Jusqu'ici, un certain nombre d'écrivains canadiens se sont appliqués à lui donner une signification moins qu'acceptable. Pour bien des Canadiens-français, cette expres-

sion est synonyme d'indifférent, d'impie, voire même d'athée, lorsqu'elle s'applique aux choses de l'enseignement. Ainsi, en parlant de ce qui se passe en Europe, particulièrement en France, relativement à l'instruction primaire, on dit à tout propos : “Voilà ce qui arrive avec des instituteurs laïques”. Ou bien : “Voilà les fruits de l'école laïque”. Ou encore : “Tels sont les résultats de l'enseignement laïque”. En agissant ainsi, on fausse l'histoire, on prostitue un mot d'acception très digne, et enfin, ce qui n'est pas le moins grave, on commet une criante injustice à l'égard des laïques qui se sentent appelés, par vocation, à la grande mission d'instruire la jeunesse.

1<sup>o</sup> On fausse l'histoire.—Ce n'est pas l'enseignement laïque, c'est-à-dire, l'enseignement donné par les laïques, qui est la cause de la banqueroute morale de quelques nations européennes. Le règne de l'impunité a été établi en France, notamment, grâce à l'école sans Dieu, à l'enseignement neutre et souvent impie. Si dans le pays de nos ancêtres les autorités civiles n'eussent jamais commis le crime de renier officiellement le nom de Dieu, si ces autorités eussent laissé les congrégations religieuses libres d'accomplir le bien dans la société, si l'État se fût borné à aider, à encourager les laïques qui entraient dans la carrière de l'enseignement, jamais la banqueroute morale qui fait au-

jourd'hui le désespoir des vrais Français n'aurait eu lieu.

2<sup>o</sup> On déshonore le mot laïque.—Que l'on ouvre n'importe quel dictionnaire français, et au mot *laïque*, voici ce qui est dit : “ *Qui n'est ni ecclésiastique, ni religieux.* ” Et c'est tout. Les laïques, ce sont donc ceux qui sont appelés à vivre dans le monde, non pas nécessairement pour y faire le mal, mais évidemment pour y accomplir le bien suivant les circonstances et les lieux.

Pourquoi donc chercherait-on à discréter l'œuvre des laïques qui sont appelés à exercer l'apostolat de l'enseignement. Le temps est-il bien choisi ? Ne vivons-nous pas à une époque où l'apostolat laïque est hautement encouragé par l'Eglise ? Oui, sans doute. Eh ! bien, que gagne-t-on à représenter constamment sous un mauvais jour tout ce qui est fait par les laïques dans le domaine de l'éducation ? Rien du tout, au contraire, en suivant une semblable tactique on s'expose à décourager nombre de chrétiens sincères et de catholiques convaincus qui n'ont d'autre défaut, aux yeux d'un certain nombre de leurs compatriotes, que celui d'être laïques.

3<sup>o</sup> On commet une injustice criante.—Personne ne peut nier que le corps enseignant laïque dans la province de Québec a toujours été fidèle aux enseignements de l'Eglise et qu'il a constamment fait preuve d'une soumission digne et respectueuse à l'égard de Nos SS. les évêques. Ceci étant admis, peut-on, en justice, confondre volontairement dans les journaux catholiques : l'enseignement donné par les laïques dans les écoles de notre province, écoles qui sont confessionnelles en vertu de la loi, avec l'enseignement sans Dieu qui est établi en France ; l'instituteur laïque catholique des écoles confessionnelles de Québec avec l'instituteur indifférent et souvent impie des écoles neutres de Paris ; enfin, l'école catholique dirigée par un laïque avec l'école athée dirigée par

un autre laïque ?—Non. Et les écrivains canadiens qui parlent des questions scolaires propres à la France, sans faire aucune restriction ni s'occuper si, en agissant ainsi, ils ne jettent point le trouble dans les esprits, ou s'ils ne font pas tort à ceux qui ont embrassé sérieusement et consciencieusement la profession d'instituteur, usent fort mal de leur influence et assument une bien grande responsabilité devant Dieu et devant la société.

Dans un prochain article nous démontrons que l'Eglise ne s'oppose nullement à ce que les laïques entrent dans l'enseignement, loin de là, mais qu'Elle encourage ceux qui se dévouent à la cause de l'éducation.

Que l'on me permette de terminer cet entretien par un mot de Louis Veillot à l'adresse de l'instituteur. Ecrivain à un maître d'école de la Vendée, M. Rivalland, en 1845, l'éminent journaliste disait :

“ Après le curé, il n'y a pas de personnage plus utile à la religion, pour une paroisse, que l'instituteur lorsque, comme vous, l'instituteur comprend son devoir. Si notre pauvre société, accablée de tant de plaies et menacée de tant de catastrophes, se sauve, ce ne sera pas par ses généraux, par ses orateurs, par ses écrivains ; ce sera par le curé et par le maître d'école de village. Voilà les vrais ouvriers du bon Dieu.”

C.-J. MAGNAN.

### L'écriture droite

Depuis quelques années, l'écriture droite ou verticale a fait grand bruit et occasionné de vives discussions dans le monde pédagogique. Les hommes d'écoles se sont divisés en deux camps sur cette question, comme sur toutes celles qui comportent quelque changement à apporter dans la marche ordinairement suivie pour enseigner une branche

quelconque ; il y a eu des opposants et des adeptes de chaque côté.

Les anciens instituteurs, qui ont enseigné avec succès depuis nombre d'années l'écriture oblique, ont cru voir dans le nouveau système une critique de leur enseignement et ont énergiquement combattu le changement qu'on voulait leur imposer. Les jeunes, au contraire, avides de changements et d'améliorations, se sont rangés du côté de la réforme. De sorte que sur toute la ligne la discussion a roulé sur ce terrain.

À la grande exposition de Chicago, les deux partis se sont trouvés en présence et les partisans de l'écriture droite ont eu la victoire.

Les instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval sont restés étrangers à toutes ces discussions, jusqu'à leur conférence du mois de mai dernier, où M. J. Chabot donna une conférence élaborée sur l'enseignement de l'écriture ; à cette occasion la question de l'écriture droite fut amenée sur le tapis de la manière suivante :

Je ne saurais mieux faire connaître au lecteur l'opinion de la conférence sur cette question, qu'en citant la partie du procès-verbal qui en traite.

« M. Lippens félicite le conférencier de son intéressant travail et exprime le désir de voir ses excellents procédés mis en pratique dans toutes les écoles de son district d'inspection.

Il le remercie aussi de lui avoir fourni l'occasion de parler de l'écriture droite, qui, ajoute-t-il, est la plus facile, la plus rationnelle, celle qui s'enseigne le plus rapidement. L'écriture penchée, qu'on devrait plutôt appeler écriture *croche*, est contraire aux règles de l'hygiène, car, dit-il, les rayons visuels, déviés de leur direction naturelle — la ligne droite — par un effort constant de l'enfant, peuvent avoir et ont même déjà pour résultat funeste de le faire *loucher*.

Il cite ensuite plusieurs maisons de commerce et les noms de Canadiens occupant des positions importantes, qui pratiquent l'écriture droite.

Il termine enfin en disant que l'écriture penchée n'a plus son importance depuis l'invention du clavigraph.

A M. Lippens succéda M. J.-B. Cloutier. Il dit que cette question a été bien longuement et depuis longtemps discutée en Belgique et aux États-Unis, où on a déjà adopté l'écriture droite en certains endroits.

Il est en faveur de l'écriture droite, parce que tous les enfants qui l'emploient à peu d'exception près, réussissent à écrire en un temps relativement court ; ce qui arrive peu souvent avec l'écriture penchée.

M. Lefèvre démontre les avantages de l'écriture droite sur l'écriture penchée qu'on se plaît quelquefois à décorer du mot d'artistique et qu'on devrait plutôt, d'après lui, appeler atroce.

L'écriture droite, dit-il en terminant, est l'écriture de l'avenir et tâchons d'en hâter l'adoption.

M. Ahern : l'écriture droite nous vient de l'armée anglaise, où on l'enseigne aux soldats qui ne savaient ni lire ni écrire, de préférence à la penchée. Dans certains examens en Angleterre on exige l'écriture droite.

La première série de cahiers d'écriture droite a été publiée par Jackson.

Les protestants de Montréal ont commencé, il y a quatre ans, à en faire l'essai dans une école, et le succès n'a pas manqué de couronner leurs efforts.

Espérons que plus tard, lorsqu'on en constatera les résultats satisfaisants dans nos écoles et qu'on saura apprécier l'économie d'au moins 45% de papier qu'elle est appelée à réaliser, le Conseil de l'Instruction publique finira sans doute par l'adopter.

M. Lacasse ne voit rien de nuisible à la santé dans l'ancienne manière d'écrire.

Il dit qu'il est en faveur de l'écriture la plus simple, la plus lisible et la plus rapide.

M. le président, après avoir remercié le conférencier, se déclare heureux de voir que tous les membres de l'association sont unanimes à donner la préférence à l'écriture droite.

Cette écriture lui semble la plus rationnelle et la plus facile. L'enfant, dit-il, est toujours porté à tracer des lignes droites. Suit-il de sa plume les barres inclinées de son cahier-modèle, présentez-lui une feuille

de papier blanc, faites lui copier ces bâtons, il tracera des lignes droites.

Il est ensuite proposé par M. Lefèvre, appuyé par M. Ahern, qu'un comité composé de MM. Lacasse, Cloutier, Frève, du moteur et du secondeur, avec liberté de s'adjoindre d'autres membres, soit nommés aux fins d'étudier la possibilité d'introduire dans les écoles canadiennes l'écriture droite, dont le principe a été unanimement adopté à cette séance.

Adopté."

A la demande de plusieurs instituteurs, M. Charles Lefèvre, professeur de dessin à l'école normale Laval s'inscrit pour donner à la prochaine réunion des instituteurs une leçon pratique sur l'écriture verticale."

A la réunion du mois de septembre dernier, M. Lefèvre était à son poste pour donner sa leçon, mais comme la conférence avait été inopinément saisi d'une question d'importance majeure, celle du fonds de retraite des instituteurs, elle pria M. Lefèvre, dont la leçon était portée au premier ordre du jour, de vouloir bien la remettre à la séance de janvier prochain.

A la conférence du vingt-six de janvier dernier, M. Lefèvre, après plusieurs explications préliminaires, a donné la leçon promise, et a démontré d'une manière claire et évidente que l'écriture droite s'enseigne beaucoup plus rapidement que l'écriture oblique; qu'elle a de précieux avantages pour l'hygiène de la vue; qu'elle économise beaucoup le papier, etc., etc. Quant à la méthode à suivre pour l'enseigner, elle est absolument la même que l'ancienne. Les lignes initiales servant d'éléments à la formation des différentes lettres sont les mêmes. Toute la différence consiste dans la direction des lignes à tracer. Dans l'une elles sont verticales, dans l'autre elles sont obliques.

Plusieurs questions furent posées à M. Lefèvre, qui y répondit spontanément et d'une manière fort satisfaisante. J'ai surtout noté les deux suivantes :

*Un auditeur.*—J'ai lu tout dernièrement

dans l'*Educational Review*, publiée au Nouveau Brunswick, que, l'un des bouts de la plume, au lieu d'être dirigé vers l'épaule, comme pour l'écriture oblique, doit regarder le coude.

*M. Lefèvre.*—C'est parfaitement le cas. Et il prend une plume et la tient devant l'assistance de la même manière qu'on doit le faire pour l'écriture droite

*Le même.*—Veuillez donc dire si l'on doit observer les mêmes proportions pour les lettres à boucles que pour les lettres à queue ?

*M. Lefèvre.*—Les auteurs sont partagés sur ce point. Quant à moi, je pense qu'il vaut mieux mettre de côté tous les détails de peu d'importance pour arriver à faire acquérir plus vite aux enfants une écriture propre et lisible.

En concluant, M. Lefèvre dit que l'écriture droite est préférable à l'écriture oblique, 1<sup>o</sup> parce qu'elle s'enseigne beaucoup plus facilement et plus vite; 2<sup>o</sup> qu'elle est beaucoup plus lisible que l'autre; 3<sup>o</sup> qu'elle est très favorable pour l'hygiène de la vue; 4<sup>o</sup> qu'elle est une grande économie pour le papier.

Afin de procurer aux instituteurs l'avantage de voir les deux côtés de la question, M. le Principal de l'école normale avait invité M. A. Talbot, qui fait de la calligraphie une spécialité, à venir faire une conférence sur ce sujet.

L'habile conférencier est en faveur de l'écriture oblique; il en démontre avec clarté et intelligence tous les avantages et signale en même temps les défauts de l'écriture droite. Comme il a été pris à l'improviste, il n'a pas eu le temps de traduire en français les opinions des plus célèbres calligraphes des Etats-Unis avec lesquels il est en relations journalières et qui sont tous contre l'écriture droite; de sorte qu'il lit ses nombreuses citations en anglais.

M. Talbot, qui lit admirablement bien l'anglais, a été écouté avec grande attention par

tout le monde et parfaitement compris par les quelques instituteurs et professeurs à qui cette langue est familière. Après ses nombreuses citations, M. Talbot est entré dans de longs détails sur les principes de la calligraphie et sur les avantages que procure une bonne main d'écriture à un jeune homme pour se placer avantageusement, dans le commerce ou comme copiste.

Dans l'exécution, il enseigne à ses élèves à tenir la plume comme tous ceux qui écrivent bien, avec cette différence, que le pouce et tous les doigts doivent rester complètement immobiles ; tous les mouvements doivent être faits avec le poignet et le muscle de l'avant-bras. Ce système n'est pas nouveau, car il y a trente ans, Mgr Langevin, alors principal de l'École normale Laval, avait payé un professeur des États-Unis, pour l'enseigner à M. Lacasse, et, depuis lors, ce professeur émérite et distingué l'a toujours enseigné à ses élèves avec succès.

Pour rendre justice à M. Talbot, je dois dire qu'il a habilement plaidé la cause de l'écriture oblique. Il y a mis de l'énergie, du tact, de la verve, du talent. Qu'il me permette de l'en féliciter et de lui offrir les colonnes de l'*Enseignement primaire* pour publier sa conférence, s'il désire le faire.

Après cette longue et intéressante conférence, la discussion a continué encore quelque temps, après quoi, la conférence fut appelée à se prononcer sur la valeur des résultats à obtenir par l'une ou l'autre de ces deux écritures, et les votes comme on le verra par le procès-verbal, furent : quinze contre quatre en faveur de l'écriture droite.

Quant à moi, chers lecteurs, bien que je ne sois plus dans l'enseignement actif, je m'occupe encore assez activement des questions d'éducation pour avoir voix au chapitre, et pour exprimer mon opinion sur cette question.

Quelle est la partie pratique de la décision

des instituteurs de Québec, au sujet de l'écriture droite? Va-t-elle bouleverser tout l'ordre de choses actuel, adopté et suivi dans nos écoles? Pas le moins du monde. On va continuer, dans toutes les écoles à enseigner de son mieux à écrire comme on l'a toujours fait jusqu'ici, car un changement radical dans une branche quelconque ne s'opère pas du jour au lendemain. Chacun va étudier la question, réfléchir, examiner les raisons qui ont été données pour ou contre, et ensuite prendre une décision.

De la discussion naît la lumière. Plusieurs instituteurs, sans y être obligés, vont essayer d'enseigner à leurs élèves l'écriture droite et ensuite, ils nous feront part, dans nos conférences du résultat de leurs travaux. Croire qu'il faut se jeter tête baissée dans le mouvement serait une grave erreur. Il faut attendre et étudier.

Ici se présente une bien importante question que tout instituteur devrait se poser. Combien de mes élèves seront-ils appelés à être des hommes de plume, c'est-à-dire, à gagner leur vie par leur bonne main d'écriture?

Dans les villes, la proportion est à peu près un sur dix, à la campagne, un sur cent.

Quant à nous, humbles instituteurs, qui n'avons à nous occuper que du *quod justum*, laissons aux spécialistes le soin de former des hommes de plume, et efforçons-nous de faire acquérir à nos élèves, le plus rapidement possible, une bonne écriture dont ils puissent se servir pour faire leurs devoirs de classe et plus tard, rédiger leur modeste correspondance, faire lisiblement toutes les écritures que requerront leurs transactions dans le commerce ordinaire de la vie.

Je ne saurais mieux terminer cet article qu'en reproduisant l'extrait suivant qui j'emprunte à l'*Educational Review*, journal pédagogique qui se publie à St-Jean New-Brunswick.

*L'Écriture verticale.* — " Le professeur

Burnham, de l'Université de Clarke, formule les règles de l'écriture droite telles que données par Schubert, dans la forme aussi courte que laconique qui suit : " *L'écriture droite, le papier droit, le corps droit.*"

Les lignes du cahier ne doivent pas être trop longues, pas plus que quatre pouces. Le porte-plume dirigé vers le coude et non vers l'épaule. L'écriture fine au commencement est un défaut. L'écriture des commençants doit être très grosse. Cette règle doit s'appliquer à tous les genres d'écriture. La beauté de l'écriture n'est pas le but que l'on doit se proposer au début, mais celui de développer la force et le contrôle des muscles.

Le professeur Tucks raconte qu'il a visité les écoles de Vienne pendant qu'on faisait des expériences sur l'écriture verticale. En regardant, dit-il, par en arrière, l'ensemble de la classe, on pouvait dire, par la position des enfants, quelle espèce d'écriture ils exécutaient. Tous ceux qui se tenaient mal, formaient une écriture oblique, ceux au contraire qui écrivaient verticalement se tenaient tous dans une bonne position.

Le professeur de calligraphie de l'École normale de Worcester a constaté les mêmes résultats.

L'écriture verticale a été essayé dans les écoles de Wurzburg, et l'on y a remarqué que les enfants qui souffraient de myopie en ont été grandement soulagés, tel que l'a constaté et affirmé un savant oculiste, le Dr Bauerlein.

Le plateau de la balance dans lequel a été déposé le poids de l'autorité des nombreux spécialistes qui se sont occupés, au point de vue médical et hygiénique, de l'écriture droite, paraît fortement pencher du côté de cette dernière.

A Londres, au dernier congrès d'hygiène et de Démographie, on a passé des résolutions recommandant l'écriture droite dans toutes les écoles élémentaires.

Quoiqu'il en soit, trois grands principes doivent présider à tout bon système d'écritures :

- 1° Elle doit être simple et naturelle pour les enfants ;
- 2° Elle doit être lisible ;
- 3° Elle doit être hygiénique."

J.-B. CLOUTIER.

—————

**Cent neuvième réunion des instituteurs de la circonscription de l'École normale Laval, tenue le 26 janvier 1895**

—————

Présents : M. l'abbé Th.-G. Rouleau, ptre, principal de l'École normale Laval ; M. l'abbé L.-A. Caron, assistant-principal ; MM. C. Bouchard et Z. Dubeau, inspecteurs d'écoles ; MM. F.-X. Toussaint et J.-B. Cloutier, anciens professeurs à l'École normale Laval ; MM. C.-J. Magnan, président, N. Lacasse, J. Ahern, C. Lefèvre, Jules Cloutier, Jos. Chabot, L.-O. Pagé, M. Côté, O. Goulet, P. Goulet, A. Gagnon, D. Dufour, H. Simard, T. Simard, R. Simard, L. Bergeron, H. Tremblay, D. Donaldson, Alph. Deléglise, P. Enright, J. Verret, A. Vallé, Th.-C. Blais, J. Poliquin, U. Perron, J.-E. Côté, C.-O. Guimond, A. Talbot, J.-D. Frève ; MM. les abbés Filteau et Mercier, maîtres d'études, et les élèves-maîtres de l'École normale Laval.

Le secrétaire étant absent, M. J.-D. Frève est prié d'agir comme secrétaire *pro tempore*.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière conférence, M. Lacasse déclare ne pas avoir appuyé la motion concernant l'augmentation de salaire de MM. les inspecteurs Lippens et Guay, en récompense de leur assiduité aux conférences pédagogiques. M. Lacasse a toujours cru que cette motion était une pure plaisanterie. Nous n'avons pas le droit, dit-il, de blâmer les absents, cependant

il est juste de regretter que quatre inspecteurs seulement, et toujours les mêmes, nous honorent de leur présence. M. Ahern prétend que la motion était dans l'ordre et que les messieurs qui y figurent ont donné leur appui de propos délibéré. Finalement, M. Lacasse retire son nom de la dite motion, et le procès-verbal est adopté.

M. Lefèvre est prié de donner sa leçon sur l'écriture verticale ; mais il désire savoir, avant de la donner, si la conférence est encore d'avis que l'écriture droite est supérieure à l'écriture penchée. Une discussion s'élève à ce sujet : M. J. Cloutier se prononce en faveur de l'écriture verticale, MM. Lacasse et Frève désirent que M. Lefèvre donne sa leçon avant que la conférence se déclare sur la supériorité de ces deux genres d'écriture.

Alors, il est proposé par M. Lefèvre, appuyé par M. J. Cloutier : " Attendu que l'écriture verticale présente sur l'écriture penchée des avantages précieux aux points de vue de la lisibilité, de la facilité d'enseignement, de l'hygiène générale et spécialement de l'hygiène de la vue, de l'économie de papier, etc., cette conférence verrait avec plaisir l'introduction de cette écriture dans les écoles."

M. Lacasse propose en amendement, appuyé par M. F.-X. Toussaint : " Que la motion de M. Lefèvre ne soit pas prise en considération avant qu'il ait été donné une leçon sur l'écriture droite ou verticale par M. Lefèvre, lui-même."

L'amendement est adopté par 12 voix de majorité.

M. Lefèvre donne sa leçon d'écriture verticale au tableau noir. Il suit la même méthode que pour l'écriture oblique ; il nous démontre en même temps qu'elle est plus naturelle et plus hygiénique, par des remarques très pratiques qui intéressent beaucoup la conférence.

A ce moment, M. le président annonce à la conférence qu'il est obligé de s'absenter pour

une affaire très importante, une dépêche lui apprend à l'instant que son vieux père est mourant. M. Magnan ajoute qu'il rendra compte de son voyage à Montréal, à l'occasion du centenaire de l'Association des confrères de la circonscription de l'École normale Jacques-Cartier, à la réunion de mai prochain. Il espère que les amendements qui seront proposés relativement au titre des membres de l'Association, et à la contribution annuelle seront adoptés.

Après le départ du président, M. Joseph Chabot, vice-président, occupe le fauteuil et invite M. A. Talbot, professeur de calligraphie à Québec, à parler sur l'enseignement de l'écriture.

M. Talbot est en faveur de l'écriture oblique ; il cite, dans des journaux des États-Unis, l'opinion d'un grand nombre de professeurs de calligraphie, de surintendants, d'inspecteurs qui ont enseigné et pratiqué les deux genres d'écriture verticale et oblique. En décembre dernier, dit-il, sur 400 professeurs réunis en convention à l'université normale de Nébraska, les quatre cinquièmes se sont prononcés en faveur de l'écriture penchée, comme étant plus rapide, moins fatigante, répondant mieux aux besoins du commerce et aussi hygiénique que l'écriture droite.

Au grand concours de calligraphie tenu à Londres, il y a six ans, tous les premiers prix ont été obtenus par les Américains ; et leur habileté comme calligraphes rapides a fait l'étonnement de l'Europe. L'Amérique du nord est certainement à la tête de tous les autres pays dans l'art de la calligraphie et de l'écriture rapide. M. Talbot cite M. Drouin, d'Ottawa, ancien élève de l'École normale Laval, comme étant le plus habile calligraphe de l'univers, et son écriture est penchée.

Il est midi, la séance est ajournée à 2 heures.

A 2 heures la séance est continuée. M.

Talbot termine son intéressante conférence sur l'écriture penchée par des conseils sur la manière de tenir la plume et la position à prendre pour bien écrire vite. Il se prononce contre l'emploi de cahiers d'exemples, comme étant peu pratique et non efficace à l'enseignement de l'écriture courante et rapide, si nécessaire au commerce. Le cahier d'exemples doit servir aux commençants pour apprendre la forme des lettres : mais pour les élèves avancés, on devrait leur enseigner, comme dans les grands collèges des États-Unis, au moyen du grand tableau. M. Talbot engage fortement les instituteurs d'adopter son système d'écriture qui est celui des muscles, pour écrire vite. D'après sa méthode, la main reste compacte, sans remuer les doigts, le poignet ne touche jamais le papier, de sorte que le point d'appui est le muscle de l'avant-bras au petit doigt qui sert de charnière au mouvement.

On procède ensuite à la discussion du sujet suivant :

*L'enseignement concentrique au point de vue de la langue maternelle.*

M. J.-B. Cloutier ouvre la discussion et dit que l'enseignement concentrique n'est pas une nouveauté ; qu'il est déjà en usage en Europe depuis longtemps ; qu'il est en vogue dans les pays surtout où l'on parle la langue française, mais que c'est en France qu'il est appliqué de la manière la plus parfaite.

Il en fait remonter l'origine aux désastres de la France à l'époque de la guerre *franco-prussienne*, où l'on constata que les soldats et même plusieurs officiers français ignoraient la géographie de leur pays, tandis que tous les soldats prussiens connaissaient parfaitement la géographie de la France sur le bout de leur doigt et en portaient une carte exacte et complète dans leur poche.

On comprit alors qu'il y avait une grande lacune dans l'enseignement populaire et une commission, composée des hommes d'école les

plus savants et les plus distingués, fut nommée pour aller étudier dans chaque pays les différents systèmes d'enseignement.

De cette étude, aussi attentive que sérieuse, il résulta le projet d'un système d'enseignement tout nouveau qui fut adopté par le gouvernement et qui est appliqué aujourd'hui par tout le pays.

Les choses y sont tellement bien organisées, bien disposées, bien conçues, qu'un enfant peut, à n'importe quel temps de l'année, changer d'école sans éprouver aucun retard. Dans la nouvelle école où il entrera, on le mettra dans la même classe qu'il occupait à l'école qu'il a laissée, et il se trouvera au même point que les autres élèves dans toutes les branches à étudier.

Tous les ouvrages classiques actuels sont faits à ce point de vue, de sorte que des livres d'auteurs différents ne font pas une grande différence quant au résultat.

L'enseignement concentrique consiste donc à faire faire la même leçon sur telle ou telle branche, le même jour et à la même heure dans toutes les écoles d'un pays.

Voici comment les matières sont disposées. Prenons par exemple la langue maternelle, ou plutôt la grammaire.

1<sup>o</sup> On commence, comme le peintre, à *donner une première couche*, c'est-à-dire à enseigner les parties essentielles du discours jusqu'au verbe inclusivement, en laissant de côté les exceptions, sauf à y revenir plus tard.

Le but est d'arriver le plus tôt possible au verbe afin de donner aux élèves l'idée et la notion de la proposition.

2<sup>o</sup> On revient aux éléments auxquels on ajoute les exceptions et les parties invariables du discours : *deuxième couche*.

3<sup>o</sup> On recommence les éléments et les exceptions que l'on étudie dans tous leurs détails et l'on aborde la syntaxe : *troisième couche*.

Voilà, Messieurs, comment je conçois et j'entends l'enseignement concentrique."

M. Lefèvre prend ensuite la parole et dit en résumé que : L'enseignement concentrique est un enseignement tel, qu'à quelque moment que l'enfant quitte l'école, il en emporte une somme de connaissances sinon très étendues, du moins complètes et utilisables par elles-mêmes. Il compare l'enseignement concentrique au travail du sculpteur : 1<sup>o</sup> il degrossie son bloc ; 2<sup>o</sup> il en cherche les masses ; 3<sup>o</sup> il polit son travail ; de même l'enseignement concentrique présente à l'enfant les masses, l'ensemble, puis les détails.

Le sujet de discussion étant épuisé, M. Lefèvre présente de nouveau sa motion citée plus haut sur l'écriture.

M. Lacasse propose, en deuxième amendement à la motion de M. Lefèvre, appuyé par M. l'inspecteur C. Bouchard : Que l'écriture penchée présente tant d'avantage que ce serait peine perdue que de vouloir introduire dans les écoles le genre d'écriture verticale, contre laquelle il y a un si grand nombre d'autorités par toute l'Amérique du Nord."

L'amendement de M. Lacasse, étant mis au vote, est rejeté par 15 voix de majorité.

Ont voté pour la motion de M. Lefèvre : MM. C. Lefèvre, J. Cloutier, J.-B. Cloutier, J. Ahern, O. Pagé, T. Simard, H. Simard, F. Côté, P. Enright, A. Deléglise, H. Dufour, D. Donaldson, L. Bergeron, J.-D. Frève—15.

Contre la motion : MM. N. Lacasse, E.-X. Toussaint, C. Bouchard, Z. Dubeau—4.

La conférence étant informée que M. l'inspecteur Prémont a donné sa démission comme délégué à la commission administrative du fonds de pension des instituteurs, procède à l'élection d'un autre délégué.

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. J.-D. Frève : 1<sup>o</sup> que l'élection d'un délégué à la commission administrative se fasse à l'avenir au scrutin ; 2<sup>o</sup> que l'élection de ce délégué

ait lieu tous les ans en même temps que l'élection des autres officiers de l'association.

Adopté.

Proposé par M. J.-B. Cloutier, appuyé par M. J. Ahern : "Que MM. C. Lefèvre et J.-D. Frève soient chargés de prendre les votes au scrutin pour l'élection du délégué en remplacement de M. l'inspecteur Jos. Prémont dont la démission est acceptée".

Adopté.

On procède immédiatement à l'élection du délégué, et M. John Ahern est élu délégué à la commission administrative du fonds de pension des instituteurs par l'association de la circonscription de l'École normale Laval par 13 voix de majorité.

Il est proposé par M. J.-D. Frève, appuyé par M. L.-O. Pagé : "Que tout instituteur diplômé, fonctionnaire de l'enseignement primaire, ou instituteur retiré recevant sa pension, compris dans la circonscription de l'École normale Laval, soit membre de droit de cette association."

Adopté.

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. J.-B. Cloutier : "Que des remerciements de l'association soient votés à M. A. Talbot pour sa conférence si intéressante et si instructive qu'il nous a donnée sur l'enseignement et les avantages de l'écriture penchée."

Adopté.

Proposé par M. J.-D. Frève, appuyé par M. J. Cloutier : "Que tout membre qui s'engage à traiter un sujet devant cette association, soit invité, s'il est empêché de s'y rendre, d'envoyer une copie à l'association, afin de la faire bénéficier de son travail.

Adopté.

M. le principal de l'École normale Laval à la généreuse gracieuseté d'accorder une prime de cinq piastres aux conférenciers n'ayant pas dépassé 10 ans d'enseignement, à chaque

réunion de cette association, afin d'encourager les travaux des conférenciers.

Proposé par M. J.-B. Cloutier, appuyé par J. Ahern : " Que cette association offre des remerciements à M. l'abbé Th.-G. Rouleau, principal de l'École normale Laval, pour la générosité qu'il a montrée en accordant une prime de cinq piastres à chaque réunion de cette association. "

Adopté.

Proposé par M. J. Ahern, appuyé par M. J.-B. Cloutier : " Que pour avoir droit de voter, chaque membre de cette association soit tenu de payer une contribution annuelle de vingt-cinq centins. "

Adopté.

A la prochaine réunion, M. N. Lacasse traitera " De la différence qu'il y a entre la lecture par l'épellation syllabique et la lecture par l'épellation phonique. "

M. Talbot donnera une leçon pratique d'écriture penchée.

M. J.-D. Frère parlera sur l'enseignement de la géographie. Le sujet de discussion suivant est : *Comment doit-on enseigner la langue maternelle concentriquement ?*

La séance est ajournée au dernier samedi de mai (25) prochain, à 9½ heures a. m.

J.-D. FRÈRE,

Secrétaire *pro tempore*.

NOTE.—M. le président de l'Association a reçu, trop tard pour être lu à la dernière conférence, une lettre de M. N. Tremblay, secrétaire, l'informant que le manque de communication l'empêchait d'assister à la conférence, et une autre lettre de l'honorable Secrétaire provincial accusant réception de la demande que l'Association des instituteurs de Québec a faite au gouvernement, relativement à la nomination d'un instituteur pour remplacer Sir N. Belleau, dans le comité catholique du Conseil de l'Instruction publique.

**Rapport de M. l'abbé Th.-G. Rouleau,  
Principal de l'École normale  
Laval**

ÉCOLE NORMALE LAVAL,

Québec, 22 septembre 1894.

*Monsieur le Surintendant,*

J'ai l'honneur de vous adresser mon rapport sur l'année scolaire 1893-94.

Nous avons donné l'instruction à 331 élèves répartis comme suit :

48 élèves-maîtres,

84 garçons fréquentant l'école d'application,

61 élèves-maîtresses,

138 filles fréquentant l'école d'application.

Trente-sept élèves-maîtres ont reçu un brevet :

7 pour académie,

17 pour école modèle.

13 pour école élémentaire.

Cinquante-sept élèves-maîtresses ont reçu un brevet :

40 pour école modèle,

17 pour école élémentaire.

Nous avons donné un brevet pour académie en vertu de l'article 80 des règlements du comité catholique.

Les élèves m'ont donné en général parfaite satisfaction pour la conduite et le travail. MM. les professeurs se sont acquittés de leurs fonctions respectives avec un zèle et un dévouement qui ne peuvent être trop appréciés. Le labeur d'un professeur ordinaire de l'école est considérable; aussi, nous avons tous appris avec joie que le comité catholique avait bien voulu reconnaître l'importance de ces services, à l'occasion de la retraite d'un vétéran de l'enseignement, M. François-Xavier Toussaint—en lui conférant le titre de *professeur émérite et honoraire de l'École normale Laval*.

M. Toussaint nous a quittés définitivement le 30 juin dernier. Il était entré dans l'enseignement en 1843, et nommé professeur à l'école normale en 1857. Durant cette longue carrière, M. Toussaint a toujours été un mo-

dèle de fidélité, d'exactitude et de dévouement. Aimant sa profession jusqu'à l'héroïsme, il n'épargnait ni son temps, ni sa santé, pour tenir son enseignement au niveau des progrès pédagogiques les plus récents. Une sensibilité exquise et une bonhomie des plus joviales—mises en reliefs par une rondeur de manières qui avait bien son cachet—le faisaient chérir des élèves. Ses qualités pédagogiques le rendaient maître des intelligences, et sa bonté inépuisable lui ouvrait le chemin des cœurs. C'est avec un chagrin sincère que j'ai accepté une démission qui me faisait perdre un professeur éminent, un collaborateur dévoué et un ami personnel auquel un commerce habituel de plus de vingt années m'avait attaché. J'espère que le repos, au sein d'une famille qui l'adore, donnera à M. Toussaint des forces nouvelles et un regain de santé dont l'enseignement primaire pourra bénéficier : *Ad multos annos.*

M. John Ahern a succédé à M. Toussaint comme professeur de mathématiques. Il est entré dans ses nouvelles fonctions avec des états de service tout à fait remarquables. Nul doute qu'il n'obtienne dans l'enseignement des mathématiques les succès qu'il a réalisés partout où il a passé.

Le nouveau professeur d'histoire et de géographie—le major J.-D. Frève—est plus connu du monde militaire que du public en général. Son *Manuel des exercices* est un ouvrage précieux pour la milice canadienne-française. Nous l'avons vu à l'œuvre, depuis 1882, comme professeur des sciences naturelles. C'est un esprit méthodique et un travailleur opiniâtre. Il a fait des études spéciales sur l'histoire et la géographie. Il est appelé à nous rendre des services importants.

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Surintendant, pour la haute bienveillance et la sympathie distinguée que vous m'avez témoignées en différentes occasions durant l'année scolaire 1893-94.

J'ai l'honneur d'être, etc.,

TH.-G. ROULEAU, Ptre,

*Principal.*

## PARTIE PRATIQUE

### Instruction religieuse

#### EXPLICATION DU CATÉCHISME

#### CHAPITRE CINQUIÈME

(Suite.)

Q. Quel commandement particulier Dieu donna-t-il à Adam et à Eve pour éprouver leur obéissance ?

R. Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Eve, Dieu leur défendit de manger d'un certain fruit qui croissait dans le paradis terrestre.

—Pour éprouver l'obéissance d'Adam et d'Eve signifie, pour leur donner l'occasion de montrer jusqu'à quel point ils seraient fidèles et dociles aux ordres de Dieu.

Dieu voulait aussi leur faire bien comprendre qu'ils avaient en lui un supérieur dont ils devaient respecter la volonté.

Q. Comment furent punis Adam et Eve à cause de leur désobéissance ?

R. A cause de leur désobéissance, Adam et Eve perdirent leur innocence et leur sainteté, furent chassés du paradis terrestre et condamnés à souffrir et à mourir.

—Adam et Eve désobéirent à Dieu, ils mangèrent de ce fruit que Dieu leur avait défendu de manger, c'est le démon qui, caché sous la forme du serpent conseilla à nos premiers parents de manger du fruit défendu en leur faisant croire que s'ils en mangeaient ils deviendraient en tout semblables à Dieu.

Le démon porta Adam et Eve à cette désobéissance 1<sup>o</sup> par jalousie de ce que des êtres, qui avaient été inférieurs à lui étaient heureux, tandis qu'il était malheureux.—2<sup>o</sup> Pour le plaisir de faire et de faire faire le mal qui offense Dieu, que le démon déteste, et dont il cherche toujours à se venger.

Adam et Eve perdirent leur innocence et leur sainteté. Cela signifie qu'ils commirent un péché très grave en désobéissant à Dieu, et que la facilité qu'ils avaient pour le bien fut remplacée en eux par une inclination vers le mal.

Le paradis terrestre était un magnifique jardin où Dieu avait placé Adam et Eve après les avoir créés.

*Condamnés à souffrir et à mourir.* Adam et Ève furent condamnés à souffrir dans leur corps et dans leur âme. Dans leur corps, le travail leur devint nécessaire et pénible, ils furent sujets à toutes espèces de maladies et de douleur : dans leur âme, car ils devinrent sujets à l'ignorance et portés au mal ; ils furent aussi condamnés à souffrir durant toute l'éternité puisque leur péché leur méritait l'enfer. Voici d'ailleurs comment on peut résumer en cinq points les châtements infligés à Adam et à Ève en punition de leur péché : 1<sup>o</sup> Ils furent chassés du Paradis terrestre. 2<sup>o</sup> Ils furent condamnés à la souffrance durant leur vie ; 3<sup>o</sup> Ils furent condamnés à mourir. 4<sup>o</sup> Ils furent condamnés à l'enfer. 5<sup>o</sup> Ils furent condamnés à transmettre à tous leurs enfants leur péché et ses suites.

Bien que Adam et Ève aient été condamnés à l'enfer, il ne faut pas en conclure qu'ils y sont maintenant, car ils ont fait pénitence, et Dieu dans sa miséricorde permet que le ciel d'où les excluait leur péché, leur fut un jour ouvert par les mérites de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Ce qui rend si grave le péché d'Adam et d'Ève ce n'est pas précisément l'acte de gourmandise qu'ils ont commis en mangeant du fruit défendu, mais c'est 1<sup>o</sup> de l'avoir mangé au mépris de la défense formelle et des menaces de Dieu ; 2<sup>o</sup> de l'avoir mangé afin d'arriver à connaître le mal, le mal qu'il faudrait pouvoir ignorer toujours ; 3<sup>o</sup> de l'avoir mangé par orgueil afin de devenir les égaux de Dieu.

---

## Langue française

### GRAMMAIRE ET ORTHOGRAPHE

#### I

#### DICTÉE

#### LA HOUILLE

La houille est le *résidu* d'immenses forêts *enfouies* il y a un grand nombre de *siècles*.

Elles étaient surtout composées de grandes *fougères* et d'arbres *analogues* à nos sapins. Pour aller chercher la houille dans la terre, on a creusé des puits et pratiqué des chemins souterrains. L'industrie *moderne* ne pourrait se passer de la houille. *Les anciens* s'ils la connaissaient, ne l'employaient pas.

#### EXPLICATIONS

Le *résidu* : ce qui reste ; les végétaux se sont décomposés, ont changé de forme, de couleur.—*Enfouies* : participe adjectif, s'accorde avec forêt ; *enfouir*, c'est mettre sous la terre ; — *fouir*, creuser la terre, surtout en parlant des animaux *fouisseurs*.—*Siècles* : avant le déluge ; on appelle les choses de cette époque *antédiluviennes*.—*Des fougères* : des plantes chez lesquelles on ne voit pas de fleurs ; ce ne sont que des herbes chez nous, mais celles dont on retrouve les débris étaient grandes comme des arbres.—*Analogues* : qui ont beaucoup de ressemblance, sont presque semblables.—*Moderne* : celle de nos jours, de notre époque ; — on dit aussi *contemporaines* des choses de *notre temps*. — *Les anciens* : ancien est ici substantif, les hommes des époques reculées, avant notre ère.

---

#### II

#### ANALYSE LOGIQUE

*Savoir donner à propos, c'est un talent qu'on n'a pas communément.*

Cette phrase renferme deux propositions : une principale absolue, et une complétive déterminative.

*Savoir donner à propos, c'est un talent,* proposition principale absolue. Le sujet est *savoir, ce* ; il est répété par pléonasme ; il est simple, parce qu'il n'exprime qu'un seul objet, et complexe, à cause du complément direct *donner à propos* ; le verbe est *est* : l'attribut est *talent* ; simple et complexe, à cause du complément, la proposition complétive *qu'on n'a pas, etc.*

Qu'on n'a pas communément, proposition complétive déterminative. Le sujet est *on*, simple et incomplexé; le verbe est *est*; l'attribut *ayant*; simple et complexe, parce qu'il a pour complément direct *que*, et pour complément circonstanciel *communément*.

— Faire entrer les *paronymes* suivants dans de courtes phrases: Exporter et importer — Flairer et fleurir. — Gradation et graduation. — Plier et ployer.

## III

## DICTÉE

## LA CROIX

Dans notre catholique pays, la religion a planté ce signe sacré *aux lieux* qu'elle veut particulièrement honorer, et elle l'a placé sur la voie de l'homme, partout où il a besoin de *force* et de *consolation*. La croix veille sur le champ de la mort, afin que le chrétien, conduit par la douleur auprès du tombeau de ceux qui lui furent *chers*, y *trouve* un gage d'union entre les vivants et les morts. Avec respect et reconnaissance, le nautonnier salue la *croix* du rivage, qui lui désigne l'écueil à éviter et l'avertit de prier pour l'âme du pauvre naufragé. *Succombant* sous la fatigue et *brûlé* par l'ardeur du soleil, le pèlerin, qui a suivi le chemin poudreux de la vallée, s'arrête pour se reposer près de la croix, *au pied* de laquelle murmure un ruisseau et *qu'ombrent* les longs rameaux de l'érable ou de l'orme. Là croix marque l'endroit où furent *déposés* les restes de l'inconnu, qui mourut au coin du bois, sans qu'une voix amie lui *adressât* un mot de consolation; rudement *taillée*, elle apparaît au détour du tortueux sentier qui circule dans l'épaisseur de la forêt, et elle étend ses bras sur l'aventureux pionnier, *lui rappeler que*, même dans ces solitudes profondes, il est toujours sous la *sauvegarde* de Dieu.

L'ABBÉ FERLAND,  
(La Gaspésie.)

EXPLICATIONS DE MOTS ET EXERCICES. — *Aux lieux*: pourquoi le pluriel? La religion a planté la croix dans un *grand nombre de lieux* dont plusieurs sont indiqués dans la suite.—*placé*: avec quoi faites-vous accorder ce mot? avec *l'* complém. dir. masc. sing., parce qu'il remplace *signe sacré*, — *force*...*consolation*: pourquoi le singulier? parce qu'il s'agit ici de la *force morale*, du *courage*, par opposition au découragement, à la faiblesse du cœur.—*chers*: donnez les homonymes de ce mot: *chair* de l'homme, des animaux; *chaire* de l'église, du professeur; *Cher*, rivière de France; *cher*, adj. masc.; *chère*, le même au féminin; *cher* est souvent employé comme adjectif: ces livres me coûtent *cher* (c'est-à-dire *chèrement*. — *trouve*: quel est le sujet?...*le chrétien*; à quel mode est ce verbe? subj. présent, *afin que le chrétien trouve, afin que nous trouvions*. — *croix*: (du latin *crux*) donnez des mots de la même famille: *croisée*, *croisé*, *croisade*, *croisillon*, *croiser*, *crucifix*, *crucifier*, *crucifère*, *crucifixion*, *crucifiement*. — *succombant*...*brûlé*: à quoi se rapportent ces deux mots? au *pèlerin* dont ils sont complément qualificatifs.—*Au pied*: pourquoi le singulier? cela signifie *au bas*; on mettrait au pluriel s'il s'agissait d'une personne: le chien se couche *aux pieds* de son maître.—*qu'ombrent*: quel est le sujet? les longs *rameaux*; qu'est-ce que *qu'*? pron. relatif dont l'antécédant est *croix*.—*déposés*: justifiez l'orthographe: partic. passé, auxiliaire être, accord avec le sujet *restes* masc. pl.—*adressât*: quel mode, quel temps? subj. imparf.—on dirait au pluriel: sans que des voix amies lui *adressassent* et non pas lui *adressèrent*.—*taillée*: à quoi se rapporte ce mot? à *elle*; donner des mots de la même famille: *taille*, *taillable*, *taillandier*, *tailleur*, *taillant*,...—*sauvegarde*: que signifie ce mot? Il est composé de *garde* et de l'adjectif *sauv*, *sauve*. Sous la *garde* de Dieu et cette *garde* est *sauve* c'est-à-dire assurée.

## LANGUE ANGLAISE

LEÇONS D'ANGLAIS D'APRÈS LA MÉTHODE NATURELLE PAR J. AHERN

(Tous droits réservés.)

## THIRTY-NINTH LESSON.

## AROUND.

*Montrez votre col et dites :* My collar is around my neck.*Si l'instituteur ou (l'institutrice) pour une raison ou pour une autre ne désire pas montrer son col, il montrera le col d'un élève et dira :* John Black's (1) collar is around his neck *ou* Mary White's (1) collar is around her neck.*Dites aux élèves successivement :* Where is my collar? **R.** It is around your neck.*Montrez le col de chaque élève et demandez-lui :* Where is your collar? **R.** It is around my neck.*Montrez le col de chaque élève et demandez au voisin :* Where is E. Martin's collar (1)? **R.** It is around his neck.*En parlant d'une fille :* Where is Marie Leblanc's (1) collar? **R.** It is around her neck.*Montrez votre col et le col d'un élève et demandez-lui :* Where are our collars? **R.** They are around our necks.*Montrez votre col et le col d'un élève et demandez aux autres élèves :* Where are our collars? **R.** They are around your necks.*Montrez les cols de J. Giroux et de L. Thomas (1) et demandez aux autres élèves :* Where are J. Giroux and L. Thoma's collars? **R.** They are around their necks.*Montrez les cols de Marie Leblanc et de Joséphine Lenoir (1) et demandez aux autres élèves :* Where are Marie Leblanc and Joséphine Lenoir's collars? **R.** They are around their necks.

## Variétés

Les notes qui suivent avaient été préparées pour la livraison du 1er février mais remises au présent numéro, faute d'espace.

L'honorable M. Joseph Tassé, sénateur pour la division Salaberry, membre de la Société Royale du Canada, directeur de la *Minerve*, est décédé à Montréal, le 17 du mois dernier. M. Tassé était un rude travailleur. Bien que la politique ait absorbé la plus grande partie de sa vie, il a enrichi la bibliothèque canadienne des ouvrages suivants : *Colonisation et commerce de bois* (1871); le *Chemin de fer Canadien Pacifique* (1872); *La Vallée de l'Ottouais* (1872); *Les Canadiens de l'Ouest* (1878); *Le 13e Fauteuil* (1891), et enfin le recueil des *Discours de Cartier*, en 1893.

Une autre brochure de M. Tassé a eu un grand et légitime succès : ce sont ses "Lettres au Mail," en réponse aux violentes attaques de ce journal contre la race canadienne-française.

Le pape vient de nommer le R. P. Langevin, de la congrégation des Oblats de Marie Immaculée, à l'archevêché de Saint-Boniface, Manitoba.

Le R. P. Louis Philippe Adélarde Langevin, de la congrégation des Oblats, est né le 23 août 1855, à St-Isidore comté de Laprairie. Il est le fils de M. François Théophile Langevin, notaire de cette paroisse.

La France vient encore de traverser une crise : Le ministère Dupuy a été renversé et le président de la République, Casimir Perrier, a donné sa démission. Un nouveau président fut immédiatement élu par le Congrès, assemblée composée des sénateurs et des députés ; le nouvel élu est M. Faure.

On annonce que vingt-cinq mille japonais ont opéré un débarquement à Shang-Hai-Hwan près de Takou. Ce mouvement semble indiquer que les Japonais se disposent à marcher sur Pékin. Un détachement de la deuxième armée japonaise a occupé Fu-Chow sans coup férir. Les Chinois ont battu en

retraite vers New-Chwang. Le 18 janvier 1895, 14,000 Chinois ont été défaits à Hai-Tcheng.

### Bulletin des Sommaires

LA REVUE CANADIENNE, de Montréal, sommaire de la livraison de février 1895 :—Mignon, d'après Jules Lefebvre, (gravure).—A propos de Mignon, A Letondal.—A Letondal, portrait, (gravure).—Le beau et son expression par les arts (suite), Alphonse Leclaire.—Fragment de la Berceuse d'anges, d'après Lauenstein, (gravure).—Une institution Nationale : La Banque du Peuple.—La Banque du Peuple, quatorze gravures.—Louis Michel Viger, portrait, (gravure).—Jacob Dewitt, portrait, (gravure).—Sainte-Anne et quelques personnages historiques, Fré Paul V. Charland.—Chronique du mois, \* \* \*.—Le Stick, Vicomte Flocel de Merlimont.

LE NATURALISTE CANADIEN, de Chicoutimi, sommaire de janvier 1895 :—La vingt-deuxième année du NATURALISTE.—Merci !—Pauvres chenilles !—Les déshérités—Le crapaud (H. Tielemans).—La neige rouge.—La Diphtérie Lacerte.—Photographie (L'abbé E. P.)—A la convention pomologique de Québec.—A nos correspondants.—Suppl. : Traité de Zoologie (Suite).

### POESIE

#### HENRI IV ET LE CURÉ

Je veux conter un petit trait ;  
Henri-Quatre en est le sujet ;  
Ce nom seul est d'heureux présage.  
Un jour, le bon roi Henri,  
Après un assez long voyage,  
Allait entrer à Montléry.  
Et vite ! et vite ! à son passage  
Accourent tous les habitants.  
Le curé s'est mis à leur tête.  
A le haranguer il s'apprête ;  
Mais, n'ayant eu que peu d'instants  
Pour préparer ce qu'il doit dire,  
Il se présente et lui dit : " Sire,  
Les habitants de Montléry  
Sont charmés de vous voir ici.  
—Bien, dit le vainqueur de la Ligue,  
Votre harangue me plaît fort ;  
Mais je voudrais l'entendre encor ;  
Bis, si cela ne vous fatigue.  
" Point du tout, Sire." Et sur-le-champ,  
D'une voix plus ferme et plus nette,  
Notre bon curé lui répète  
Son court et naïf compliment.  
" Encor mieux, dit le roi ; j'ordonne  
Que, pour ses indigents, l'on donne  
Cent écus au digne pasteur."  
Bis, Sire, répond l'orateur.  
Ventre-saint-gris ! j'aime cet homme,  
Dit le bon monarque en riant.  
Eh bien ! soit, je double la somme."  
L'ordre s'exécute à l'instant ;  
Et, pour terminer mon histoire,  
Le roi, le curé, l'auditoire,  
Tout le monde s'en fut content.

### Bibliographie

M. F.-X. Toussaint, ex-professeur à l'Ecole normale Laval, vient de publier une nouvelle édition de son *Petit abrégé de Géographie moderne*. Ce manuel a été revu, corrigé et augmenté. Parmi les pages nouvelles ajoutées à l'ouvrage ci-dessus indiqué, citons : *Tableau de l'Eglise catholique au Canada*.—*Considérations*.—*Notes pédagogiques*.—*Modèles de voyage sur la carte*, etc.

Merci à l'auteur pour l'envoi d'un exemplaire. C.-J. M.

### Instituteur et institutrice disponibles

M. J. ED. CORÉ, élève diplômé de l'Ecole normale Laval et élève couronné de "l'Ontario Business College," désire enseigner immédiatement dans une école de la province de Québec. Adresse : J. Ed. Côté, O. B. C., Belleville.

Mlle ALICE MORRISON, possédant des brevets anglais et français, pouvant fournir de bons certificats de moralité et de capacité et enseignant depuis quatre ans, désire se procurer une place d'institutrice pour terminer l'année scolaire. Adresse : Mlle Alice Morrison, Grondines, comté de Portneuf.

---

# PIANOS! PIANOS!

---

Le plus grand assortiment à Québec de **Pianos** provenant des manufactures Américaines et Canadiennes les plus en renom

## HARMONIUMS-ORGUES-

pour églises et chapelles à un ou deux claviers, avec ou sans pédale; HARMONIUMS de salon de cinq à six octaves. Instruments de cuivre pour fanfares de Thibouville-Lamy, Paris, France. Instruments de musique de tous genres.

 Accord et réparation de pianos, orgues d'églises, etc., etc., etc.

### BERNARD, FILS & CIE,

EDITEURS DE MUSIQUE

Porte voisine de M. Cyr. Duquet, horloger.

5, RUE ST-JEAN.

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

**G. - A. LAFRANCE**

MAISON FONDÉE  
EN 1865.

### —• RELIEUR •—

A notre établissement nous exécutons toutes sortes d'ouvrages concernant la RELIURE, le RÉGLAGE et la FABRICATION DE LIVRES BLANCS, et les montées sur toile et vernis. Nous nous occupons spécialement de la reliure à *tranche dorée* et de celle à *tranche rouge sous or*.

Les livres destinés aux *bibliothèques paroissiales* sont reliés à des conditions spéciales.

### G. - A. LAFRANCE, Relieur,

Téléphone 305.

109, COTE LAMONTAGNE, QUEBEC

---

## P. GAUVREAU

### LIBRAIRE

122—PIED DE LA COTE LAMONTAGNE—122  
BASSE-VILLE, QUEBEC.

*Grand assortiment de Cartes Géographiques.—Livres de prix.—Livres classiques, etc., etc., etc.*

**Rôle de cotisation—Rôle d'évaluation—Rôle de perception—Livre de Caisse pour municipalité.**